



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE
Installations classées pour la protection de l'environnement
COMMUNE DE CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE
CONSULTATION DU PUBLIC

Le public est avisé qu'en exécution de l'arrêté préfectoral du 17 juillet 2018, une consultation du public est ouverte en mairie de CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE, du vendredi 10 août 2018 au vendredi 7 septembre 2018 inclus, à la suite de la demande formulée par M. Régis ESNAULT, afin d'être autorisé de procéder à l'exploitation d'un élevage bovin, comprenant 500 places de veaux de boucherie et 10 autres bovins à l'engraissement, situé au lieu-dit "l'Herbirie" - 49330 CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE, installation soumise à enregistrement visée sous la rubrique n° 2101.1.b de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du dossier à la mairie de CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE, du vendredi 10 août 2018 au vendredi 7 septembre 2018, aux jours et heures suivants : lundi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 45 à 16 h 45, mardi de 9 h 00 à 12 h 00, mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 45 à 17 h 45, jeudi de 9 h 00 à 12 h 00, vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 00, samedi de 10 h 00 à 12 h 00, ainsi que sur le site Internet de la préfecture www.maine-et-loire.gouv.fr, rubrique Publication – consultation du public - installations classées. Elle pourra formuler ses observations sur un registre à la mairie de CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE ou par correspondance à la préfecture, bureau des procédures environnementales et foncières, et sur l'adresse suivante : pref-icpe@maine-et-loire.gouv.fr.

le Préfet prendra, à l'issue de la procédure, une décision d'enregistrement par arrêté, assortie le cas échéant, de prescriptions particulières ou un refus d'enregistrement.